

## Coulouvrenière

## Le TCS recourt contre une piste cyclable

**Le club, avec des alliés, conteste l'axe cycliste tracé de la place du Cirque à Cornavin.**

Marc Moulin

C'est l'épicentre des polémiques qui ont suivi l'apparition à Genève, en plein déconfinement, d'aménagements cyclables provisoires, voués depuis lors à être pérennisés. La piste tracée en mai de la place du Cirque à Cornavin verra son sort réglé par les juges. Le Touring Club Suisse (TCS), allié à l'association de transporteurs ASTAG et à un particulier, vient en effet de recourir contre les arrêtés gouvernementaux prolongeant ce dispositif.

La piste cyclable a ôté au trafic motorisé une voie de circulation sur le boulevard Georges-Favon, le pont de la Coulouvrenière et la rue des Terreaux-du-Temple. L'État comptait ainsi renforcer les alternatives à la voiture dans un contexte sanitaire défavorable aux transports publics et donc susceptible de surcharger les routes. Dans l'autre direction, les autorités ont misé sur un parcours via la rue de l'Arquebuse, parallèle au boulevard Georges-Favon et limitée pour l'occasion à 30 km/h.

**Une voie de moins**

Dès le départ, le TCS a milité pour qu'un itinéraire bis du même type soit prévu dans le premier sens, via le quartier des Banques, afin d'éviter de prendre une voie aux automobiles. Les autorités ont argué que leur stratégie «va dans le sens de l'application de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), largement approuvée par le peuple en 2016» et



La piste cyclable a ôté au trafic motorisé une voie de circulation sur le boulevard Georges-Favon, le pont de la Coulouvrenière et la rue des Terreaux-du-Temple. LUCIEN FORTUNATI

qui impose «une priorité pour la mobilité douce et les transports publics dans le centre-ville».

Des arrêtés du 13 août et du 4 septembre sont la cible des recours déposés il y a une quinzaine de jours et lundi dernier au Tribunal administratif de première instance. Pour les contestataires, le réaménagement de l'axe de la Coulouvrenière bafoue justement la LMCE. «Ce texte est une loi programmatique qui ne dispense pas

de respecter les dispositions antérieures, notamment la loi sur les routes de 1967 à laquelle la LMCE fait référence et qui hiérarchise le réseau en axes primaires, secondaires et tertiaires, explique Yves Gerber, directeur de la section genevoise. Or l'axe entre Plainpalais et le temple de Saint-Gervais relève du réseau primaire et nos comptages y ont montré un net ralentissement des flux, même hors des heures de pointe. Il y a

un déséquilibre. L'État touche à ce réseau primaire qu'on doit préserver car il relie entre eux les différents secteurs du canton, et cela alors que des aménagements cyclables existent dans les alentours et ne sont pas surchargés, les cyclistes restant peu nombreux à Genève.»

**Crainte des effets pervers**

Les recours brandissent aussi la Constitution cantonale, qui sti-

pule notamment que l'État vise «la fluidité des divers moyens de transport publics et privés». Sur le fond, les opposants redoutent des effets pervers: nuisances accrues par les bouchons ou report du trafic vers les petites rues adjacentes.

«Avec la multiplicité des arrêtés ou parfois leur absence, cela a été compliqué d'agir, commente Yves Gerber. Cela nous a poussés à demander que l'auto-

rité motive ses décisions, comme celles relatives aux marquages aux sols dont les modifications peuvent se passer d'un acte officiel. En parallèle, nous travaillons sur des propositions concrètes d'amélioration d'itinéraires bis pour les vélos.»

L'opportunité politique de ces recours peut se discuter alors que les aménagements provisoires se sont invités dans le débat sur la réforme du stationnement, soumise en votation le 27 septembre - scrutin où 58% des citoyens ont validé la ligne officielle. «Nous n'avons pas hésité, répond Yves Gerber. La question de l'axe de la Coulouvrenière est sans rapport avec le stationnement puisqu'on n'en trouve pas. C'est la suppression de pistes en amont de carrefours qui réduit leur capacité et provoque les bouchons.»

**«Le vélo en plein essor»**

Comment réagit-on à l'offensive? «Alors que le vélo est en plein essor, il est regrettable de s'opposer à la sécurisation d'un axe qu'on sait dangereux», déplore Olivier Gurtner, président de Pro Vélo Genève. Le ministre cantonal des Infrastructures, lui, reste inébranlable. «La capacité a certes été limitée sur cet axe, même si nous avons procédé à des ajustements, mais on se trouve en plein dans les zones urbaines que définit la LMCE, où les transports publics et la mobilité douce sont prioritaires, répond Serge Dal Busco. Si des personnes sont en désaccord, elles sont en droit de le faire savoir et de saisir la justice.»

Celle-ci devra d'abord dire si elle donne aux recours un effet suspensif, c'est-à-dire si les aménagements seront abolis en attendant une décision sur le fond. Alors qu'ils sont en place depuis des mois, rien n'est moins sûr.

## La justice refuse de classer une maison de maître

**Chêne-Bougeries**

À la Chevillarde, la construction de 200 logements l'emporte sur le maintien d'une ancienne bâtisse.

Mauvaise nouvelle pour les défenseurs du patrimoine. Il leur sera difficile de sauver de la démolition la maison Rosemont, une vénérable bâtisse de la rue de la Chevillarde, à Chêne-Bougeries. La justice vient de rendre un arrêt qui laisse peu de chance à son classement. Selon la Cour de justice, l'État n'a pas enfreint la loi en privilégiant la construction de logements au détriment de la préservation de ce témoin de l'architecture bourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cet arrêt aura un retentissement certain dans ce secteur proche de Grange-Canal qui s'urbanise rapidement. On est ici à deux pas de la maison du Jeu de l'Arc, démolie l'année dernière. À la Chevillarde, l'histoire se répète. Des promoteurs veulent construire près de 200 logements sur un ancien domaine. Quatre immeubles de six à neuf étages doivent y être érigés. Si la végétation est en partie maintenue, la maison de maître est sacrifiée.

L'association Action patrimoine vivant (APV) a demandé son classement à la fin de 2018. L'État a refusé de le faire et c'est contre cette décision qu'APV a recouru en justice. Sans succès, comme on l'a vu.



Rue de la Chevillarde, la maison Rosemont risque fort d'être démolie, faute d'être classée.

Il faut dire que cette démarche est intervenue trop tardivement, puisqu'un plan localisé de quartier avait déjà été adopté en février 2018, plan qui octroyait au promoteur ses droits à bâtir. Son élaboration a d'ailleurs soulevé de longues polémiques avec la commune. À l'époque, l'État avait déjà refusé une demande de protection de la part de Patrimoine Suisse, à savoir une mise à l'inventaire.

La Cour de justice souligne un fait piquant: à savoir que les deux parties, État et APV, sont d'accord

sur la valeur de la maison de maître et ses dépendances, qualifiée «d'exceptionnelle» par les experts.

Qu'à cela ne tienne. Pour refuser le classement, l'État s'est appuyé sur deux préavis défavorables. Celui de la commune et celui de la Commission des monuments, de la nature et des sites. Celle-ci, après avoir donné un premier avis favorable, a changé de position, apparemment en raison d'une procédure déjà trop avancée. L'État a par la suite fait la pesée d'intérêts entre les besoins en

logements et la préservation du patrimoine. Qu'il ait tranché en faveur du premier «relève de sa marge de manœuvre», souligne la Cour de justice, et cela «n'a rien d'arbitraire». Le recours a ainsi été rejeté.

APV va-t-elle porter l'affaire au Tribunal fédéral? «Nous ne faisons pas de commentaire», répond son avocat, Florian Baier. APV a une autre carte en main. Elle a fait recours contre l'autorisation de démolir la bâtisse. La procédure est en cours. **Christian Bernet**

## À Céligny, un quart des élus ont démissionné

**Engagement politique**

Ces départs interviennent moins de quatre mois après le début de la législature.

Moins de quatre mois après le début de la nouvelle législature, près d'un quart des élus ont déjà démissionné du Conseil municipal de Céligny. Si les pourcentages grimpent vite au sein d'un hémicycle de 13 élus, ces départs interpellent néanmoins. La dernière législature avait en effet été marquée par un nombre impressionnant de démissions au sein des Délibératifs des communes genevoises.

À Céligny, les raisons de ces premiers abandons varient. «Une personne ne s'était pas rendu compte de la charge de travail liée à cet engagement politique, une autre a préféré laisser sa

place à une personne plus jeune, et enfin, la dernière est partie pour des raisons privées», détaille le maire de Céligny, Vincent Hornung, issu de la même, et unique, liste cèlignote. Les trois élus ont été remplacés depuis. Faute de viennent ensuite sur la liste, ils ont été nommés à la suite d'une élection tacite. «Nous n'avons pas eu de peine à trouver des gens intéressés à s'engager, précise Vincent Hornung. La question était de savoir si nous organisions un scrutin pour laisser le choix des candidats aux habitants ou si nous procédions nous-mêmes à la sélection en amont. Nous avons opté pour cette seconde option.»

Selon la Chancellerie d'État, Céligny est pour l'heure la seule commune genevoise touchée par une proportion importante de démissions depuis la prise de fonction des élus le 2 juin.

**Céline Garcin**

**Covid: hospitalisations en hausse**

**Pandémie** Le nombre d'hospitalisations pour Covid-19 a atteint son niveau le plus haut depuis juin. 39 patients infectés sont pris en charge à l'Hôpital cantonal - contre 27 vendredi - dont quatre aux soins intensifs. Par ailleurs, le taux de positivité - soit la proportion de tests positifs par rapport aux tests effectués - remonte. **A.T.**

**Journée de la mobilité à l'Université**

**Études** La 13<sup>e</sup> édition de la Journée de la mobilité a lieu jeudi, avec des stands, notamment à Uni Mail et aux Bastions. Le but: informer sur les possibilités de séjour dans des universités à l'étranger. **S.D.**